

Bulletin du multilatéralisme

L'actualité multilatérale, depuis l'Afrique

Bulletin du multilatéralisme n°3 : novembre 2025



La Sierra Leone a occupé la présidence du Conseil de sécurité au mois de novembre 2025. À cette occasion, l'équipe du Bulletin du multilatéralisme vous propose un dossier spécial sur la Sierra Leone dans les institutions multilatérales, qui précède notre veille mensuelle des résolutions adoptées aux Nations unies. Nous réalisons dans ce dossier un historique des positionnements multilatéraux de la Sierra Leone et identifions quelques personnalités marquantes du pays liées aux institutions multilatérales. Nous recensons par ailleurs les résolutions qui ont concernées la Sierra Leone à l'ONU, en particulier durant la guerre civile. Nous identifions enfin les priorités de la Sierra Leone avancées à l'occasion de sa présidence du Conseil, et les thématiques que le pays a historiquement soutenu dans les institutions multilatérales. Cinq résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité au mois de novembre 2025. La plupart concernent des questions liées au Proche et au Moyen-Orient : la Syrie, Gaza, le golfe d'Aden. Une résolution adoptée concerne le renouvellement d'une opération de maintien de la paix sous Chapitre VII, et une autre valide le rapport du Secrétaire général sur le Soudan. Nous terminons ce bulletin par un examen des délégations sénégalaise et djiboutienne à la COP30, réalisé à partir d'un suivi quotidien de leur actualité.

Dossier Spécial : La Sierra Leone dans les institutions multilatérales



Carte n°1 : La Sierra Leone, réalisée par Moustapha Ngom

Histoire multilatérale de la Sierra Leone

Située en Afrique de l'Ouest sur la côte de l'océan Atlantique, la Sierra Leone est bordée par la Guinée au nord et à l'est, ainsi que par le Libéria au sud-est. Ancienne colonie de la Britanniques en 1792, elle accède à l'indépendance le 27 avril 1961. La Sierra Leone est présidée depuis le 4 avril 2018 par Julius Maada Bio.

La Sierra Leone devient le 100^{ème} membre des Nations Unies le 27 septembre 1961, après son indépendance. Cette accession fait suite à une recommandation à l'unanimité du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale après le projet de résolution A/RES/1623(XVI) présenté par le Ceylan (actuel Sri Lanka), le Libéria et le Royaume-Uni.

En dix ans, la Sierra Leone a réussi à exister sur la scène multilatérale notamment avec son siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de 1970 à 1971. Elle préside pour la première fois le Conseil de sécurité en décembre 1970 et une seconde en décembre 1971. Lors de ce mandat, la Sierra Leone a soutenu les résolutions en faveur des peuples africains encore sous domination coloniale et contre l'apartheid en Afrique du Sud, qui occupaient alors une partie importante de l'attention du Conseil.

La Sierra Leone a soutenu la résolution portant sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en 1961 A/RES/1654 (XVI), lors de la 16^{ème} session de l'AGNU. Elle parraine la résolution A/RES/2923 (XXVII) en 1972 qui condamne le régime d'apartheid en Afrique du Sud lors de la 27^{ème} session de l'AGNU, et une autre

résolution sur la politique d'apartheid du gouvernement sud-africain, A/RES/32/105, lors de la 32^{ème} session de l'AGNU. La Sierra Leone signe en outre la résolution A/RES/39/192, portant sur l'assistance économique et technique lors de la même session de l'AGNU. Après cette phase de relatif activisme sur la scène multilatérale, le pays est traversé par une guerre civile, qui paralyse partiellement son activité multilatérale.

À partir des années 1990, la Sierra Leone devient beaucoup plus un objet qu'un sujet pour les organisations internationales. Le Conseil de sécurité vote des sanctions sévères à l'encontre du gouvernement militaire présidé par Johnny Paul Koroma (1997-1998). Ce n'est qu'après le retour au pouvoir du président élu Ahmad Tejan Kabbah (1998-2007) que le Conseil de sécurité a voté la résolution 1156(1998). Cette résolution prévoit la levée de toutes les sanctions instaurées précédemment.

Le Conseil de sécurité a voté le 13 juillet 1998 la résolution 1181 qui entérine la création de la Mission d'Observation des Nations Unies en Sierra Léone (MONUSIL) pour contribuer au maintien de la paix et suivre le désarmement, la démobilisation des anciens combattants du RUF.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée ensuite par la résolution 1270 (1999). Son mandat porte sur la coopération dans l'exécution de l'Accord de paix de Lomé entre le gouvernement sierra-léonais et les groupes armés, signé le 7 juillet 1999 à Lomé. Avec une coordination stricte de la MINUSIL sur le terrain et le siège de l'ONU, le Conseil de sécurité vote la résolution 1306(2000) interdisant la vente des diamants bruts,

les « diamant de sang ». Le mandat de la MINUSIL a pris fin le 31 décembre 2005 suite à la résolution 1610, après la création du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone (TSSL) pour juger les responsables de crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Suite à une demande du gouvernement sierra-léonais, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été créé par la résolution 1620(2005). Il a pris fin le 30 septembre 2008.

Plus d'un demi-siècle après son premier mandat, la Sierra Leone revient au Conseil de sécurité en tant que membre non-permanent, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025. Elle préside le Conseil en août 2024 et en novembre 2025. Pendant ce mandat, la Sierra Leone continue de mettre l'accent sur la nécessité de remédier au déséquilibre structurel du Conseil en matière de représentation et de décision, et sur la réparation des injustices historiques dont l'Afrique est victime.

Personnalités sierra-léonaises liées au multilatéralisme

Milton Margai (1895-1964)

Docteur en médecine et homme politique, il fut un membre éminent du service médical colonial. Négociateur et stratège habile, il est le principal architecte de l'accession de la Sierra Leone à l'indépendance en 1961 et de la première constitution post-coloniale. Il a occupé le poste de Ministre en chef de 1954 à 1960 puis celui de Premier ministre à partir de 1961. Sous son leadership, la Sierra Leone est devenue membre de l'ONU le 27 septembre 1961.

Siaka Stevens (1905-1988)

Premier ministre de 1967 à 1971 et président de 1971 à 1985. Son mandat a été marqué par un fort engagement international dont l'un des faits les plus significatifs a été l'élection de la Sierra Leone à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 1970-1971. Sous sa présidence, la Sierra Leone a soutenu les droits des Palestiniens et plaidé pour un règlement pacifique et diplomatique du conflit israélo-arabe. Stevens a également joué un rôle dans les efforts de décolonisation et dans les conflits en Afrique australe, notamment l'apartheid en Afrique du Sud et les luttes de libération en Namibie et en Rhodésie (actuel Zimbabwe).

Ismael Byne Taylor-Kamara (1911-1974)

Avocat, fonctionnaire et diplomate de formation britannique. Il a été ministre d'État au sein du premier gouvernement de Sierra Leone, représentant permanent auprès des Nations Unies, président du Conseil de sécurité de l'ONU en 1971 et haut-commissaire de la Sierra Leone au Canada. Il a par ailleurs été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sierra Leone en Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Ahmad Tejan Kabbah (1932-2014)

Pendant plus de vingt ans au service du Programme des Nations Unies pour le Développement en tant que chef adjoint de la Division Afrique de l'Ouest à New York, puis au Lesotho en 1973 comme représentant résident pour diriger les opérations du programme. Kabbah a également été en poste en Tanzanie, en Ouganda et au Zimbabwe. Il dirige ensuite la

Division Afrique orientale et australe du PNUD à New York et occupe plusieurs postes administratifs de haut niveau avant sa retraite de ses fonctions à l'ONU en 1992. Leader du Sierra Leone People's Party (SLPP), il a été président de la République de Sierra Leone de 1996 à 1997 et de 1998 à 2007. Il a contribué à signer plusieurs accords de paix avec les rebelles du RUF pour mettre fin à la guerre civile, notamment l'accord de paix de Lomé en 1999.

Michael Imran Kanu

Actuel représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, Kanu est également représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) à Kingston, en Jamaïque, et membre de la Commission juridique et technique de l'AIFM (2023-2027). Il est Vice-président et Coordonnateur du Groupe de travail de New York de l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale (CPI) et coprésident du Mécanisme de révision de la CPI.

Davidson Nicol

Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies de 1969 à 1971. Il dirige le Comité de la décolonisation de l'ONU et préside le Conseil de sécurité lors de la crise des otages de 1970 (des Casques bleus sont capturés par des membres du RUF, en Sierra Leone). Par la suite, il représenta également son pays en tant qu'ambassadeur en Norvège, en Suède et au Danemark. En 1972 il est nommé Secrétaire général adjoint des Nations Unies et Directeur exécutif de l'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research), poste qu'il

occupe jusqu'en 1982. De 1983 à 1987, il préside la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

James O.C. Jonah (1934-)

Né en 1934 est un fonctionnaire et diplomate sierra-léonais qui a passé plus de trois décennies à travailler pour le Secrétariat des Nations Unies à New York. Il prend sa retraite en 1994 en tant que sous-secrétaire général aux affaires politiques, retournant à New York comme représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'ONU (1996-1998). Il occupe plus tard le poste de ministre des Finances, du Développement et de la Planification économique (1998-2001).

Françis Mustapha Kai Kai

Représentant permanent de la Sierra Leone à l'ONU en 2018. De 2016 à 2018, il est chef des services des affaires civiles et de la consolidation de la paix au sein de la MINUL. Entre 2014 et 2015, il était dans la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola pour la Sierra Leone. Il a aussi été chef des affaires civiles dans la MINUL de 2008 à 2014, et chef du département DDR au sein de la MINUSS de 2005 à 2007.

La Sierre Leone, objet des Nations unies

La guerre civile de 1991 à 2002 en Sierra Leone a fait perdre au pays une partie de sa capacité d'initiative dans les institutions multilatérales. Depuis les années 1990, la Sierra Leone a plus souvent été un objet des politiques internationales, bien plus réceptrice qu'émettrice de programmes multilatéraux. Du secteur de paix à la coopération humanitaire, en passant par le champ de la justice pénale

internationale sans oublier l'enjeu sanitaire, la Sierra Leone est investie par les agents du multilatéralisme.

La thématique de la paix et de la sécurité internationales est au centre des orientations multilatérales concernant la Sierra Leone. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et de l'AGNU présentent l'instabilité dans le pays comme dangereuse pour la paix et la sécurité mondiale. La plupart des résolutions du Conseil de sécurité sur la Sierra Leone l'ont été en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel est avancé dans le cadre de la résolution 1132(1996) : en vue d'un retour des civils au pouvoir, des sanctions multilatérales sont décidées.

La résolution 1156(1998) consacre le retour des civils aux responsabilités avec la levée partielle des sanctions. La résolution 1162(1998) met au point un groupe de liaison militaire des Nations Unies préparant la sortie de crise avec la réforme du secteur de la sécurité. La résolution 1171(1998) reconnaît le pouvoir civil comme seule autorité légitime pour le commerce et la transaction des armes. Elle restreint en même temps la liberté de circulation des militaires et gèle leurs avoirs à l'étranger. Le texte de résolution 1181(1998) approuve l'institution de la MONUSIL avec le déploiement d'une équipe de 70 observateurs militaires et de médecins. Les résolutions 1220(1999), 1231(1999), 1245(1999), 1260(1999) actualisent et renouvellent le mandat de la mission.

La résolution 1270(1999) crée la MINUSIL avec 6000 hommes dont 260 observateurs militaires. Son mandat initial de six mois en fait une force

d'interposition entre les belligérants et de surveillance du cessez-le-feu. Cette mission a été prorogée à plusieurs reprises jusqu'en décembre 2005. Les résolutions 1289(1999), 1299(2000) consacrent une nette hausse des effectifs, passant à 11 100 hommes puis 13 000 personnels en sus des 260 observateurs militaires. Les textes 1313(2000), 1317(2000), 1334(2000), 1346(2001), 1370(2001), 1400(2002), 1436(2002), 1470(2003), 1508(2003), 1537(2004), 1562(2004) renouvellent à leur tour ce mandat avec une nouvelle réévaluation des effectifs (17 500 avec la résolution 1346). La résolution 1610(2005) met fin à la MINUSIL.

La Sierra Leone a par ailleurs été le cadre des discussions multilatérales sur la question du financement des conflits, par exemple avec les « diamants de sang ». L'ONG canadienne Partenariat Afrique Canada a identifié une stratégie de sanctuarisation des sites diamantifères par le groupe rebelle RUF de Foday Sankoh, et décrit le transit de diamants via le Libéria de Charles Taylor en échange d'armes. La résolution 1306(2000) interdit l'importation de tous les diamants extraits hors des zones sous le contrôle effectif des autorités reconnues. La résolution 1343(2001) souligne l'implication libérienne en échange de diamants dans le conflit en Sierra Leone, et institue un comité de sanctions. Le texte 1446(2002) maintient l'exigence du certificat d'origine pour l'importation des diamants bruts depuis la Sierra Leone.

Plusieurs résolutions sur l'assistance au développement ont été adoptées à propos de la Sierra Leone post-conflit. La résolution 1620(2005)

met au point le BINUSIL, chargé d'assurer la « coordination effective des stratégies et programmes entre les divers organismes, formes et programmes des Nations Unies en Sierra Leone ». Sept résolutions étendent progressivement la durée du mandat du BINUSIL : les résolutions 1734(2006), 1886(2009), 1941(2010), 2005(2011), 2065(2012). La résolution 2097(2013) prévoit un retrait progressif du BINUSIL au profit du gouvernement du Sierra Leone.

La question des droits de l'homme constitue aussi un point sur lequel la Sierra Leone est objet de résolutions onusiennes, en premier lieu concernant la mise en place d'un tribunal pénal spécial. La résolution 1315(2000) établit les compétences de ce prétoire : les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et autres violations du droit international humanitaire. Sa compétence territoriale reste circonscrite à l'échelle de l'État sierra-léonais. La compétence personnelle vise toutefois les dirigeants impliqués ou qui auraient « compromis l'établissement et la mise en œuvre du processus de paix en Sierra Leone ».

La résolution 1688(2006) sort des limites géographiques fixées par le texte précédent, et vise le président libérien Charles Taylor.

Enfin le thème de la santé publique est aussi un axe mobilisé dans le traitement de la Sierra Leone comme objet, à la suite d'épidémies, de catastrophes naturelles telles que les inondations, les glissements de terrain. En 2014 l'épidémie d'Ebola est à l'origine de la résolution 2177(2014) qualifiant la situation sanitaire de « menace à la paix et à la sécurité internationales ».

Une Mission des Nations Unies pour l'Action d'Urgence contre Ebola (MINAUCE) est mise en place la même année. Ses activités sont transférées en 2015 à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Les politiques multilatérales de la Sierra Leone

En 2024, la Sierra Leone avait eu la présidence tournante du Conseil de sécurité au mois d'août. Les thématiques mises en avant à ce moment étaient la sous-représentation de l'Afrique au Conseil, le rôle des femmes dans les OMP, et la prévention des conflits. Le débat organisé sur la sous-représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité s'est tenu pour la première fois grâce à la présidence sierra-léonaise du Conseil (d'habitude ce débat est géré par l'AGNU). Ce débat était animé par le président sierra-léonais Julius Maada Bio.

Depuis la fin de la guerre civile, la Sierra Leone se positionne en « bon élève » d'une gouvernance mondiale libérale. La Sierra Leone met en place depuis le début des années 2000 une série de réformes formulées et financées par les institutions multilatérales, notamment par la Banque mondiale.

Les autres positionnements multilatéraux de la Sierra Leone

Les différentes actions multilatérales de la Sierra Leone sont visibles à travers ses positions dans les différentes instances auxquelles elle participe. À l'échelle régionale, la Sierra Leone est membre de l'Union Africaine. Le président Julius Maada

Bio dirige le Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'UA sur la réforme du Conseil de sécurité.

À l'échelle sous régionale, la Sierra Leone est membre de la CEDEAO depuis sa création en 1975. Julius Maada Bio a été élu président de la CEDEAO en juin 2025. Sa présidence vise à renforcer la coopération régionale, notamment en cherchant à rapprocher la CEDEAO des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), tout en veillant au respect des principes démocratiques et des droits de l'homme dans la région.

Les priorités sierra-léonaises pour la présidence du Conseil de sécurité (novembre 2025)

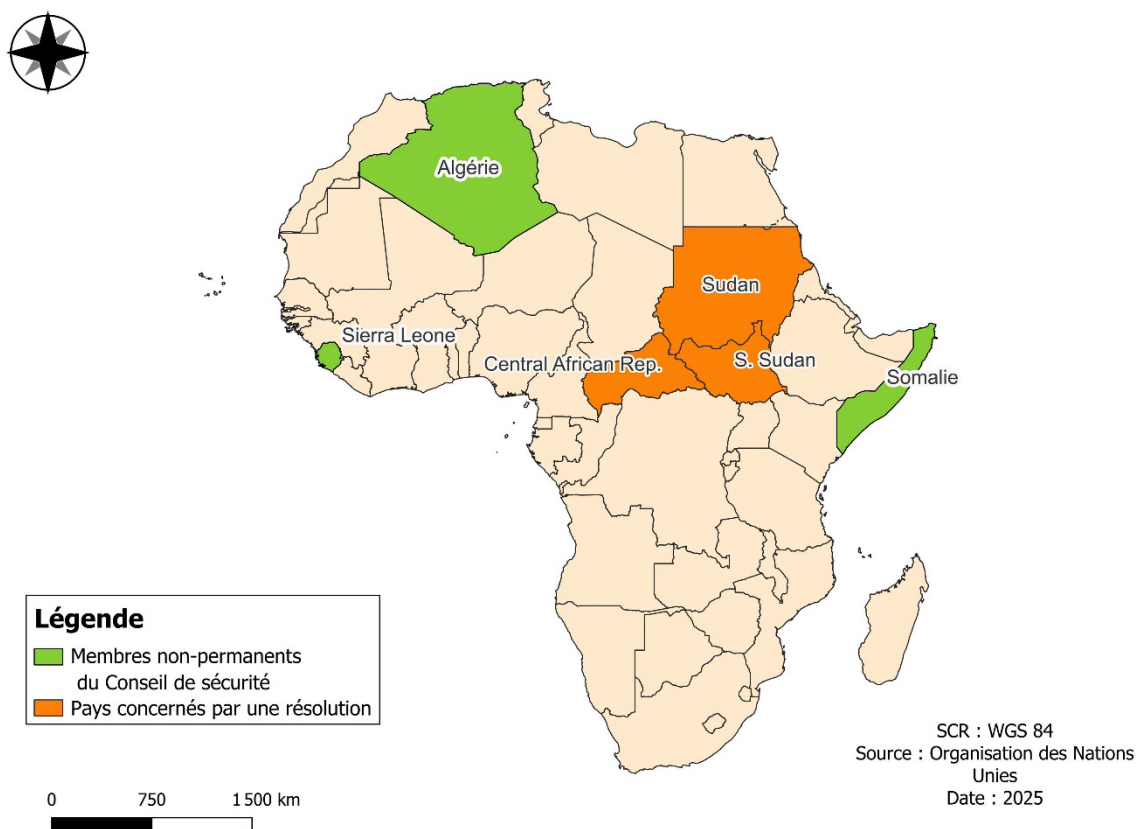
La Sierra Leone assure la présidence tournante du Conseil de sécurité au mois de novembre 2025. Pour son premier mandat (1970-1971) comme membre non-permanent au Conseil, la Sierra Leone avait obtenu 117 voix sur 126. Elle en obtient 188 sur 193 pour le mandat de 2024-2025. À l'occasion de sa présidence tournante du Conseil en novembre 2025, le programme de travail établi par la Sierra Leone a pour priorités la sécurité alimentaire liée aux conflits, les risques sécuritaires liés au climat et la prolifération des armes légères. À chacune de ces thématiques est

accordée soit un débat public, soit une réunion d'information ou des consultations ouvertes ou à huis clos.

Un débat public sur la circulation des armes légères s'est tenu le 10 novembre 2025, sous la présidence du ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone, Timothy Mussa Kabba. Ce débat a enregistré les interventions du responsable du Bureau des affaires du désarmement (UNODA), Adedeji Ebo et de l'adjoint du haut représentant pour les affaires de désarmement, Mohamed Ibn Chambas, par ailleurs haut représentant de l'Union Africaine de l'initiative « Faire taire les armes ».

La Sierra Leone a organisé le 17 novembre 2025 son deuxième débat public sur la sécurité alimentaire liée aux conflits. Ce débat a été présidé par le président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, avec les interventions du Secrétaire général adjoint de l'ONU, Amina J. Mohammed et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Tom Fletcher, de l'envoyé spécial de l'Union Africaine pour les systèmes alimentaires, Ibrahim Assane Mayaki. Les risques sécuritaires liés au climat sont par ailleurs inscrits à l'ordre du jour concernant les « menaces à la paix et à la sécurité internationales ».

Les États africains dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au mois de novembre 2025



Carte n°2 : Pays africains membres non-permanents du Conseil de sécurité, et pays africains concernés par les résolutions adoptées par le Conseil au mois de novembre 2025, réalisée par Moustapha Ngom

La résolution 2799 intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme » a été adoptée le 6 novembre 2025. Les États-Unis, très actifs ce mois-ci au Conseil de sécurité, en sont le *penholder*. En dehors de la Chine qui s'est abstenue, tous les autres membres permanents comme non-permanents ont voté pour son adoption.

La résolution revient sur les avancées opérées par le nouveau pouvoir syrien depuis la chute de Bachar Al-Assad en décembre 2024. La principale action déclenchée par l'adoption du document est le retrait du président actuel de la transition syrienne

et de son ministre de l'Intérieur, respectivement Ahmed Al-Sharaa et Anas Khattab, de la liste portant sanctions contre l'Etat Islamique d'Irak et du Levant et Al-Qaida.

L'abstention de la Chine est motivée par la considération de la décision comme prématurée au regard de la situation de transition en cours en Syrie. La Chine reste l'un des membres permanents avec le Royaume-Uni que le président syrien n'a pas visité. Ahmed Al-Sharaa a déjà effectué des visites en France, en Russie et aux États-Unis.

Le Maroc, non membre du Conseil mais agissant sur mandat du groupe des États arabes, a accueilli

favorablement la résolution, parlant de « tournant décisif ». C'est au nom de cette coalition sous-régionale que le Maroc a été invité en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité à prendre part à la discussion. L'Algérie a insisté sur le recouvrement effectif du territoire syrien en plaidant pour « l'unité du pays, sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale ».

La résolution 2800 porte sur la situation en République Centrafricaine. Elle a été adoptée le 13 novembre 2025. La France, qui a parrainé la résolution, avait déployé entre 2013 et 2016 l'opération Sangaris sur le territoire centrafricain, en appont à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), mise en place par la résolution 2127 de décembre 2013.

Le vote de la résolution a été marqué par l'abstention américaine. La résolution mentionne nommément les efforts des États-Unis, de la Russie, de la Chine et même du Rwanda. Inscrite sous Chapitre VII de la Charte de l'ONU comme les autres résolutions concernant la MINUSCA, la résolution 2800 renouvelle un mandat « robuste » conféré à la mission jusqu'au 15 novembre 2026. Les effectifs sont arrêtés au chiffre de 14.046 militaires, dont 580 observateurs militaires et officiers d'état-major. Le volet policier est composé de 2999 policiers auxquels s'ajoutent 108 agents pénitentiaires.

La résolution 2801 concernant « La situation au Moyen-Orient » a été adoptée le 14 novembre 2025. Portée par le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale dans la région,

elle a reçu le soutien de presque tous les membres du Conseil y compris les trois États africains. La Chine et la Russie se sont abstenues.

La résolution porte sur l'instabilité en mer Rouge. Le Royaume-Uni justifie ce parrainage par les atteintes au commerce mondial dans ce corridor stratégique. La zone intercontinentale baigne côté africain des États tels que Djibouti, Égypte, Érythrée, Soudan. La résolution incrimine les groupes houthistes établis au Yémen qui entravent la liberté de navigation dans le détroit de Bab-el-Mandab et dans le golfe d'Aden.

La résolution 2801 insiste : il n'y a « pas de solution militaire au conflit ». Le groupe A3+ s'aligne sur cette position et rappelle l'urgence d'une négociation de « bonne foi dans une solution politique globale ». La résolution reconduit pour une année supplémentaire, jusqu'au 14 novembre 2026 les mesures contraignantes imposées (gel des avoirs, interdiction de voyager) par les précédentes résolutions. Elle renouvelle aussi le mandat du groupe d'experts chargé de formuler des recommandations au comité des sanctions jusqu'au 15 décembre 2026.

La résolution 2802 portant sur les « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Sud-Soudan » a été adoptée le 14 novembre 2025, parrainée par les États-Unis. Les États-Unis sont un membre actif du « Quad » aux côtés de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte et des Émirats Arabes Unis concernant le conflit au Soudan.

La résolution concerne le déploiement de forces onusiennes dans la ville d'Abyei. Située à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, la ville

est régie par un statut contesté depuis l'indépendance du Soudan du Sud en 2011. Cette résolution s'illustre par l'abstention de la Chine, la Russie et du Pakistan. Les autres États siégeant au Conseil ont tous voté « pour ».

En mai 2025, le Pakistan était le 7^{ème} contributeur en troupes dans le cadre des opérations de maintien de la paix avec 2674 personnels déployés. Le Pakistan co-présidait en mai 2025 la conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix à Berlin. Il se retrouve aux côtés d'États africains tels que le Rwanda (2^{ème} contributeur mondial de troupes avec 5886 personnels) et le Ghana, 5^{ème} mondial avec 2845 troupes). La ville d'Accra avait d'ailleurs accueilli l'édition 2023 de la conférence ministérielle sur le maintien de la paix, une première sur le continent.

Sur le plan matériel, la résolution 2802 consacre la « prorogation d'un an du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations-Unies pour Abyei ». Les États-Unis ont posé la conditionnalité d'une future reconduction de la mission à des efforts conjugués du Soudan et du Soudan du Sud à la résolution du conflit.

Le 17 novembre 2025 a été adoptée la résolution 2803 sur la situation à Gaza. La résolution valide le plan d'action des États-Unis, promu par Donald Trump et qui devait accélérer l'accession d'un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. Elle prévoit notamment le déploiement d'une « force internationale de stabilisation », et la création d'un « comité de paix », dont le mandat s'étend jusqu'au 31 décembre 2027. Il est aussi mentionné, à terme, la création d'un État palestinien, après

une phase d'autodétermination. Le texte a été porté par les États-Unis. La résolution doit entériner le passage à la deuxième phase du plan de paix américain.

Les détails techniques ne sont pas encore réglés, notamment la composition de la force de stabilisation (elle serait composée de 20 000 à 30 000 hommes, soit au moins la taille des plus importantes forces onusiennes déployées, comme la MONUSCO à son apogée). L'Égypte pourrait être le seul État africain impliqué, avec l'Indonésie, l'Azerbaïdjan et le Pakistan. L'Algérie s'est fait entendre au Conseil de Sécurité à l'occasion des discussions préalables au vote, en posant ses conditions: « Pas d'annexion, pas d'occupation, pas de déplacements forcés ».

Résolutions adoptées à l'Assemblée générale

En novembre 2025, l'AGNU a adopté sept résolutions, avec ou sans vote.

Parmi les résolutions adoptées sans recours au vote, la résolution 80/5, validée le 4 novembre 2025, s'intitule « Déclaration politique de Doha issue du Sommet social mondial pour le développement social ».

Cette résolution confirme les conclusions du deuxième sommet mondial sur le développement social, tenu à Doha, du 4 au 6 novembre 2025. La rencontre intervenait 30 ans après le premier sommet mondial sur le développement social de Copenhague en 1995. Le sommet de Doha s'inscrit dans l'agenda 2030 sur le développement durable. La résolution 80/5 revient sur l'urgence de « relever les grands défis sociaux » avec pour cibles principales

« la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale ». Elle revient sur la quatrième conférence internationale sur le financement du développement de Séville, l'Accord de Paris dans ses composantes « atténuation » et « adaptation », et le programme d'action d'Addis-Abeba de 2015.

Aussi adoptée sans vote, la résolution 80/8 a pour titre « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ». Elle a été décidée le 19 novembre 2025 et parrainée par l'Italie et le Turkménistan. La résolution revient sur « l'antique tradition grecque de *l'ekecheiria* (trêve olympique) » afin que soit observée des périodes de désescalade dans les conflits sur une période donnée. La résolution rappelle la tenue prochaine des jeux olympiques de la jeunesse, à Dakar en octobre 2026, une première sur le continent africain.

Malgré cette actualité, le Sénégal n'a pas parrainé le texte. Le Maroc, appelé à accueillir conjointement la coupe du monde 2030 avec l'Espagne, le Portugal et des matchs en Amérique du Sud pour les 100 ans de l'édition ne s'est pas non plus associé à l'initiative ainsi que le Rwanda dont la stratégie « Visit Rwanda » est organisée autour de grands événements sportifs comme les championnats du monde de cyclisme en septembre 2025.

La résolution 80/9, intitulée « Déclaration politique de 2025 sur la mise en œuvre du plan d'action mondial des Nations Unies pour lutter contre la traite des personnes », a été adoptée le 24 novembre 2025 à l'initiative de la présidente de l'AGNU. La résolution rappelle les engagements internationaux sur

la protection de la dignité humaine et souligne la nécessité d'une coordination d'actions.

La résolution 80/11, adoptée le 26 novembre 2025 a été la dernière de cette série de parrainage du mois de novembre à recevoir le soutien de la présidence de l'AGNU. Elle porte sur « L'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies ». Elle n'a pas non plus été soumise aux voix. La résolution insiste sur la responsabilité des États dans la prévention des conflits, avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix.

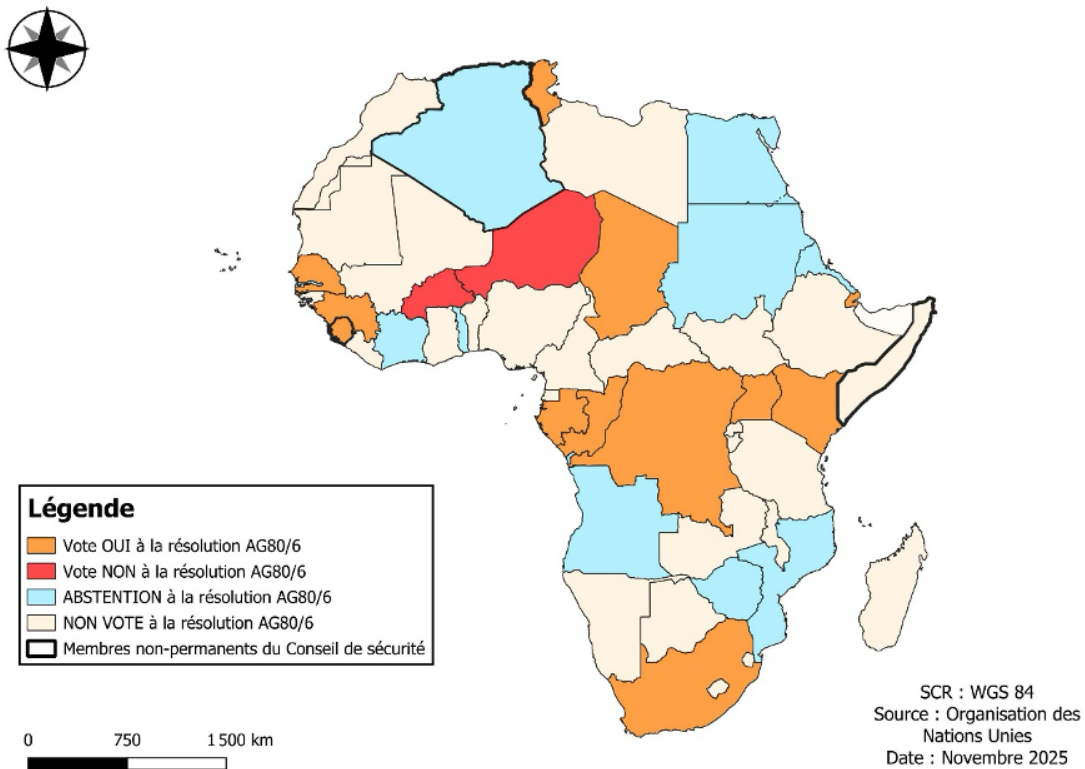
Les résolutions 80/6, 80/7 et 80/10 ont été adoptées par vote. La résolution 80/6 du 11 novembre 2025 s'intitule : « Rapport de la Cour Pénale Internationale ». Elle rappelle que la CPI constitue « une institution judiciaire permanente indépendante » et « qu'il demeure indispensable qu'elle bénéficie pour tous les aspects de son mandat d'une coopération et d'une aide effectives et complétée de la part des États, de l'organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales ». Cette résolution a été adoptée dans un contexte de fortes défiances à la suite du lancement de mandats d'arrêts internationaux contre les dirigeants israéliens et du Hamas, poursuivis pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

La résolution a reçu les parrainages, côté africain, de l'Afrique du Sud, après sa dénonciation révoquée du statut de Rome. Le pays est en instance devant la CIJ contre Israël à propos des obligations juridiques résultant de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. La République Démocratique du Congo est aussi

un parrain de la résolution. Un de ses nationaux, Jean-Pierre Bemba a été condamné en 2016 par la CPI de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'Ouganda, dont la juge Julia Sebutinde siège à la CIJ, a aussi parrainé la résolution. Joseph Kony, chef rebelle de l'Armée de Résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) s'est vu décerner un mandat d'arrêt international par la CPI depuis juillet 2005. La Sierra-Leone, qui a connu un tribunal pénal spécial a aussi été à l'initiative. Le Sénégal, premier État africain à avoir ratifié le statut

de Rome en février 1999 et dont l'un des ressortissants, Mame Mandiaye Niang, est procureur adjoint de la CPI et visé par des sanctions américaines, s'est également associé à la résolution. Le Cap-Vert, le Gabon, la Tunisie, la Zambie ont aussi soutenu le texte.

Les tendances de vote font ressortir des positions variées (voir carte ci-dessous). Dix États africains se sont abstenus, 30 États du continent n'ont pas pris part au vote. 12 États ont voté en faveur de la résolution, et seuls le Niger et le Burkina Faso s'y sont opposés.



Carte n°3 : Votes africains sur la résolution 80/6 de l'AGNU, réalisée par Moustapha Ngom

La résolution 80/7 s'intitule « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Elle a été adoptée le 14 novembre 2025 sur impulsion de l'Australie. Aucun État africain ne s'est associé à son parrainage. La résolution valide le rapport 2024 de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La résolution 80/10, soutenue par la Bolivie, porte sur la « journée internationale des femmes autochtones ». Elle intervient dans un contexte de célébration des 30 ans de la déclaration de Beijing et des 25 ans de la résolution 1325 « Femmes, paix, sécurité ». Les États africains se sont peu manifestés sur cette thématique : outre leur absence de parrainage, seuls 17 d'entre eux ont voté en faveur du texte, 36 autres ne l'ont pas voté.

Le Sénégal et Djibouti à la COP30

Djibouti

Djibouti était représenté par M.Dini Abdallah Omar, le Secrétaire général du ministère de l'Environnement et du Développement durable. La délégation djiboutienne se composait de 16 membres dont 14 hommes et deux femmes.

Au cours de la COP30 a été annoncée l'intégration de Djibouti à la coalition des pays souhaitant renforcer l'imposition du secteur aérien, notamment l'aviation de luxe. Djibouti envisage une taxation des voyages aériens de luxe, applicable aux jets privés et aux billets en classe affaires. Les potentielles recettes permettraient de financer l'adaptation au changement climatique.

Le 18 novembre 2025, le chef de la délégation djiboutienne

a prononcé un discours à la tribune. Le Secrétaire général du ministère de l'Environnement et du Développement durable a rappelé que la justice climatique sous-entend un soutien financier concret et rapide de la part des nations qui émettent le plus.

Le Sénégal

Pour la deuxième fois consécutive, le Président Bassirou Diomaye Faye n'a pas fait le déplacement à la COP. La délégation sénégalaise a été conduite par Abdourahmane Diouf, nouveau ministre de l'Environnement. La délégation était composée notamment du député Oumar Sy, président de la Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat, des infrastructures et des transports, de conseillers thématiques sur l'environnement, du Président de la République et du Premier ministre, d'experts comme la météorologue Aïda Diongue Niang, du vice-président du comité national du changement climatique du Sénégal, Boubacar Fall.

Le 13 novembre 2025 le Sénégal a été à l'initiative d'un panel de haut de niveau avec les délégations de la Côte d'Ivoire et du Ghana. L'accent a été principalement mis sur la nécessité de la « mise en œuvre des systèmes d'alerte précoce ».

Un panel sur l'enjeu de la mobilité a été organisé ensuite, dans un contexte de réception par Dakar des Jeux Olympiques de la Jeunesse en octobre 2026. Ce forum était animé par Ibrahima Sow et Ibrahima Diagne, conseillers du président et du Premier ministre.

Le 15 novembre le Sénégal s'est engagé avec la Norvège en vertu d'un accord

de coopération bilatérale portant sur la mise en application de l'article 6 de l'Accord de Paris. Le ministre de l'Environnement et de la transition écologique Abdourahmane Diouf a également rencontré la délégation de l'Agence Française de Développement, puis le ministre de l'Environnement du Brésil, le ministre mauritanien en charge du foncier ainsi que de nombreux diplomates. Ils suivaient

ensemble la rencontre de football Sénégal-Brésil, diffusée depuis Londres.

Le 18 novembre a été marqué par la « Journée du Sénégal ». Le thème retenu par était « L'évaluation de l'Accord de Paris », 10 ans après la tenue de la COP21.

Autres actualités multilatérales africaines du mois de novembre

- 30 octobre - 13 novembre 2025 : 49^{ème} conférence générale de l'UNESCO à Samarcande, en Ouzbékistan.
- 3-6 novembre : 19^{ème} assemblée générale de l'Agence Universitaire de la Francophonie à Dakar, au Sénégal.
- 4-6 novembre : Sommet social mondial à Doha, 30 ans après le sommet de Copenhague, au Danemark.
- 5 novembre : 5^{ème} édition de la semaine mondiale de la francophonie scientifique à Dakar, une première en Afrique subsaharienne.
- 10-21 novembre : 30^{ème} COP, à Belém, au Brésil.
- 17 novembre : Sommet régional sur la transformation numérique en Afrique de l'Ouest et du Centre à Cotonou, au Bénin.
- 17-27 novembre : 355^{ème} session du Conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail à Genève, en Suisse.
- 19-20 novembre : 46^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie, organisée à Kigali.
- 22-23 novembre : Sommet du G20 à Johannesburg, sous présidence sud-africaine.
- 23-27 novembre : 21^{ème} session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).
- 24-25 novembre : 7^{ème} sommet UE-UA à Luanda, en Angola, sous présidence tournante de l'UA par l'Angola.
- 24 novembre - 5 décembre : 20^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction à Samarcande, en Ouzbékistan.
- 25-26 novembre : 3^{ème} session du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-habitat), à Nairobi, au siège de l'organisation.

Le *Bulletin du Multilatéralisme* est une publication mensuelle en accès libre, produite par l'axe de recherche « Afrique et relations internationales » du LASPAD. Chaque numéro propose une synthèse de l'actualité des acteurs africains dans les institutions multilatérales, en particulier via une veille des votes aux Nations Unies.

Equipe éditoriale pour ce numéro :

Direction scientifique : Ayrton Aubry

Chargé de projet : Fadilou Ndoye

Assistants de projet : Rabiadou Diallo, Ousmane Thiam,

Production éditoriale : Mouhamed K. Amoussa

Cartographie : Moustapha Ngom

Avec la participation de : Anne-Frantz Dollin

Légende de l'image de couverture : Musa Timothy Kabba, Minister for Foreign Affairs and International Cooperation of Sierra Leone and President of the Security Council for the month of November, chairs the Security Council meeting on small arms. The Council heard a report of the Secretary-General on Small arms and light weapons. At right is Claudia Banz, Director of the Security Council Affairs Division of the Department of Political and Peacebuilding Affairs (DPPA), New York, United States of America, Loey Felipe, 10 novembre 2025, identifiant unique: UN71124924y

Bulletin du multilatéralisme :

Numéro 3

Novembre 2025

Périodicité : un numéro mensuel

Le bulletin du multilatéralisme est un bulletin en libre accès distribué selon les termes de la licence d'attribution Creative Commons Attribution Non-Commerciale (CC BY-NC 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>). Cette licence autorise l'utilisation, la distribution et la reproduction sur tout support, sauf à des fins commerciales, à condition que l'œuvre originale soit correctement citée.